

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

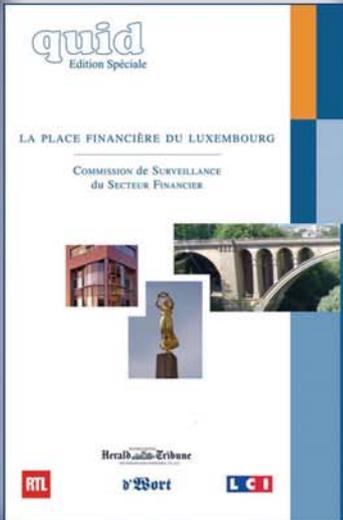
N°69

Octobre 2006



LA PLACE FINANCIÈRE DU LUXEMBOURG

COMMISSION DE SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



L'édition spéciale de l'encyclopédie renommée **QUID** portant sur la Place Financière du Luxembourg donne l'occasion de présenter à un large public la place financière luxembourgeoise, son histoire, ses acteurs et ses projets d'avenir. L'objectif est ici de mettre à l'honneur les grands acteurs de La Place Financière du Luxembourg au niveau européen et international.

Avant-propos de Monsieur Jean-Claude Juncker



Membre international de la place financière luxembourgeoise d'origine multiple. Pour les particuliers, elle est souvent synonyme de paradis au placement. Les entreprises internationales la considèrent comme plus un centre opérationnel qu'un centre financier. L'objectif de ce numéro est de montrer les différents aspects de la place financière luxembourgeoise et de son rôle dans le monde.

Avant-propos de Monsieur Luc Frieden



Le succès de l'industrie de la place financière luxembourgeoise est le résultat de la force des acteurs, un facteur de succès qui a permis à la place financière de s'imposer en Europe et dans le monde.



Editorial



La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de la surveillance et du développement de la place financière de Luxembourg dans le cadre des règles nationales et internationales.

Le Grand-Duché de Luxembourg se présente

Le Grand-Duché de Luxembourg a réalisé pendant la dernière moitié de ce siècle de remarquables performances économiques en Europe : croissance soutenue, stabilité des prix, équilibre des comptes publics et un excellent équilibre des finances publiques.

STATISTIQUES

■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 août 2006 en légère baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 824,367 milliards au 31 août 2006 par rapport à EUR 829,637 milliards au 31 juillet 2006, soit une légère baisse de 0,6%.

Suite à l'inscription sur la liste officielle de Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A. et au retrait de Merrill Lynch International Bank Limited, London (Royaume-Uni), succursale de Luxembourg, le nombre de banques inscrites sur la liste officielle au 30 septembre 2006 est resté inchangé à 154 unités.

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Evolution globalement positive des PSF au 31 août 2006

La **somme des bilans** de l'ensemble des PSF (198 entreprises en activité) s'établit à EUR 68,426 milliards au 31 août 2006 contre EUR 66,920 milliards au mois précédent, soit une augmentation de 2,25% sur une période d'un mois.

Le **résultat net provisoire** de ces 198 acteurs financiers se chiffre à EUR 384,68 millions à la fin du mois d'août 2006, soit une augmentation de 33,73% par rapport au résultat net de EUR 287,65 millions constaté au 31 juillet 2006 et une augmentation de 19,13% par rapport au résultat net de EUR 322,92 millions constaté au 31 août de l'année précédente (179 entreprises en activité).

La ventilation de ce résultat provisoire de fin août 2006 met en évidence que toutes les catégories de PSF ont su améliorer leurs résultats par rapport au mois de juillet 2006. Quant aux catégories de PSF, prises individuellement, il est à noter que le groupe des dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers (3 entités) a connu la progression de résultat la plus remarquable par rapport au mois précédent et que cette catégorie figure ainsi en première position, affichant à elle seule un résultat global de EUR 179,05 millions. Suit alors la catégorie des distributeurs de parts d'opc (33 entités) dont le résultat net global se chiffre à EUR 98,92 millions au 31 août 2006.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 30 septembre 2006)

Catégorie	Nombre	
<i>Entreprises d'investissement</i>		
Commissionnaires	COM	10
Gérants de fortunes	GF	47
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	13
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	31
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	12
<i>PSF autres que les entreprises d'investissement</i>		
Conseillers en opérations financières	COF	13
Courtiers	COU	7
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	0
Recouvrement de créances	RECO	2
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	6
Professionnels effectuant du prêt de titres	PPT	1

STATISTIQUES

Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	50
Agents de communication à la clientèle	ACC	14
Agents administratifs du secteur financier	AA	16
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	34
Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	4
Professionnels du secteur financier auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		195

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Agrément d'une nouvelle société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit de l'entité suivante :

- **VPB Finance S.A.** La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir des conseils en investissements.

Suite à cet agrément, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 137 au 11 octobre 2006.

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A LA FIN DU MOIS D'AOUT 2006

Nouveau record des avoirs sous gestion

Communiqué de presse du 3 octobre 2006

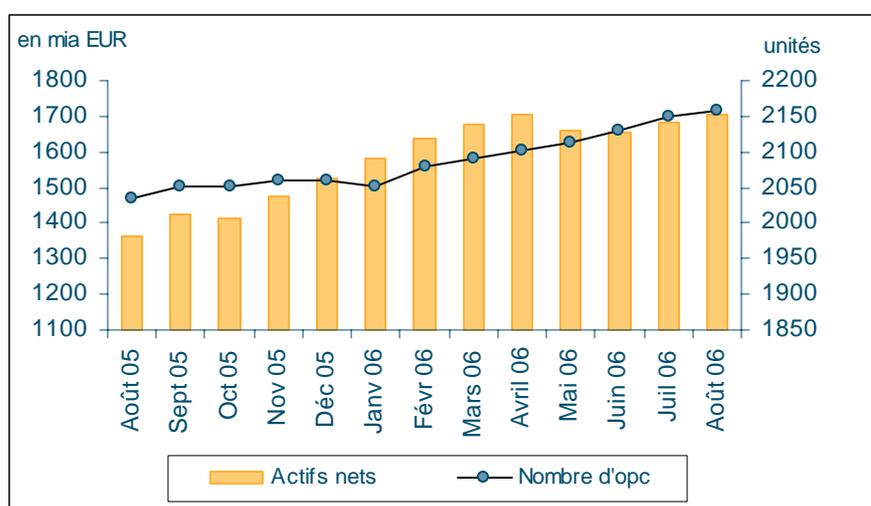
Au 31 août 2006, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.707,406 milliards contre EUR 1.679,518 milliards au 31 juillet 2006. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a augmenté de 1,66% par rapport au mois de juillet 2006. Cette augmentation est principalement due à la hausse des principaux marchés boursiers, ainsi qu'à l'afflux de nouveau capital. Pour le mois d'août 2006, le secteur fait état

COMMUNIQUE DE PRESSE

d'une augmentation de 11,95% par rapport au 31 décembre 2005 où le patrimoine global net était de EUR 1.525,208 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 25,45%.

Au cours du mois d'août 2006, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 7,437 milliards. Par rapport au 31 décembre 2005, l'investissement net en capital s'élève à EUR 178,501 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 2.158 par rapport à 2.150 le mois précédent. 1.352 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 8.252 compartiments. En y ajoutant les 806 opc à structure classique, un nombre total de 9.058 unités sont actives sur la place financière.



■ PUBLICATION DE L'ETUDE D'IMPACT 2005 DE LA PLACE FINANCIERE

Communiqué de presse du 29 septembre 2006

L'«Etude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise» a été mise à jour sur base des chiffres 2005 et est disponible en français sur le site de la CSSF (http://www.cssf.lu/uploads/media/Texte_Etude_impact_2005.pdf).

L'étude 2005, qui actualise et complète la version précédente de 2004, a pour objectif d'analyser l'évolution de l'importance de l'industrie financière dans l'économie luxembourgeoise en retenant les quatre dimensions : les revenus, la valeur ajoutée, l'emploi et la contribution aux recettes fiscales de l'Etat.

L'étude considère l'apport de l'ensemble des composantes de l'industrie financière : l'activité des banques, l'activité des OPC, l'activité des assurances et des réassurances et l'activité des professionnels du secteur financier.

L'analyse s'appuie sur une approche par grande masse et ne vise pas une précision absolue, mais tente d'appréhender non seulement l'impact direct sur l'économie des différents acteurs, mais aussi l'impact indirect.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 06/260 en date du 27 septembre 2006 portant sur la mise en œuvre, la validation et l'évaluation de l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) et des approches par mesure avancée (AMA) dans le cadre des nouvelles règles en matière d'adéquation des fonds propres

Le premier objet de la circulaire est de fournir des explications sur la mise en œuvre, la validation et l'évaluation de l'approche fondée sur les notations internes (« approche NI ») pour la détermination des exigences minimales de fonds propres pour le risque de crédit telle que décrite dans les articles 84 à 89 de la directive 2006/48/CE, ainsi que de l'approche par mesure avancée (AMA) pour la détermination des exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel telle que décrite dans l'article 105 de la directive 2006/48/CE.

A ce sujet, la circulaire renvoie aux lignes directrices n° 10 (« guidelines 10 » ou GL10 ci-après), publiées le 4 avril 2006 par le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS).

Ce document reflète non seulement un accord entre les autorités prudentielles européennes compétentes sur les procédures en matière de traitement, d'évaluation et de prise de décision par rapport aux dossiers de demande d'autorisation pour l'utilisation de l'approche fondée sur les notations internes ou de l'approche par mesure avancée (AMA), mais présente également un dénominateur commun en ce qui concerne l'interprétation et l'implémentation des exigences minimales décrites dans la directive 2006/48/CE.

Le deuxième objet de la circulaire est de décrire concrètement le processus d'autorisation pour les approches précitées. En effet, la demande d'autorisation à laquelle se réfère l'article 129 (2) de la directive 2006/48/CE ne doit être soumise qu'une seule fois, à savoir à l'autorité compétente pour la surveillance consolidée des établissements à l'intérieur de l'Union européenne qui souhaitent appliquer les approches NI ou AMA. La circulaire précise ensuite dans quels cas la CSSF est l'autorité compétente en question. Si tel est le cas, il convient de respecter les exigences figurant dans la deuxième et dans la troisième annexe de la circulaire qui fixent le contenu minimum du dossier d'autorisation unique à introduire auprès de la CSSF pour l'approche NI, respectivement pour l'approche AMA.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié en juin 2006 deux documents dans le cadre de ses travaux en matière de comptabilité et d'audit

Le premier document, intitulé «**Supervisory guidance on the use of the fair value option for financial instruments by banks**», avise les banques qui utilisent l'option de juste valeur sur des processus appropriés et solides en matière de gestion des risques et de contrôle. D'autre part, le document formule des lignes directrices à appliquer par les autorités de surveillance prudentielle quand elles évaluent la gestion des risques, les mécanismes de contrôle et l'adéquation des fonds propres relativement à l'utilisation de l'option de juste valeur. Finalement, il reste à relever que le document n'énonce pas d'obligations supplémentaires en matière comptable par rapport à celles établies par l'International Accounting Standards Board (IASB).

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Le deuxième document, intitulé «**Sound credit risk assessment and valuation for loans**», remplace l'ancien document du Comité de Bâle «Sound practices for Loan Accounting and Disclosure» de juillet 1999. Il informe sur la possibilité d'utiliser des données et procédures communes pour l'évaluation du risque de crédit, la comptabilité et l'adéquation des fonds propres, et souligne des concepts de provisionnement conformes aux cadres prudentiel et comptable. Il énonce aussi des principes pour la gestion de haute qualité du risque de crédit et informe sur les responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale pour maintenir des provisions appropriées pour pertes sur prêts. D'autre part, le document formule des lignes directrices à appliquer par les autorités de surveillance prudentielle quand elles évaluent la gestion des risques, les mécanismes de contrôle et l'adéquation des fonds propres. A relever également que le document n'énonce pas d'obligations supplémentaires en matière comptable par rapport à celles établies par l'IASB.

Les documents peuvent être consultés sur le site Internet de la CSSF sous la rubrique «[Documents internationaux](#)».

COOPERATION INTERNATIONALE

Les autorités de surveillance bancaire de 120 pays ont avalisé une mise à jour des principes élémentaires pour une surveillance prudentielle bancaire efficace et de sa méthodologie

A la conférence biennale des autorités de surveillance bancaire qui s'est tenue au Mexique du 4 au 5 octobre 2006, les autorités compétentes de 120 pays du monde entier ont adopté une mise à jour du document intitulé «**Basel Core Principles for Effective Banking Supervision** » et de sa méthodologie afférente.

Le premier document est la version révisée des «*Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* » publiés en septembre 1997 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le Comité). Ces Principes, accompagnés de la «*Méthodologie des principes fondamentaux* » (le deuxième document), ont servi de référence aux différents pays pour évaluer la qualité de leurs systèmes de contrôle et identifier les futurs travaux à réaliser en vue de parvenir à un niveau minimum en matière de saines pratiques de contrôle. Ils ont également été utilisés par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre des programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) pour évaluer les systèmes et pratiques de contrôle bancaire des pays.

Toutefois, depuis 1997, des changements significatifs sont intervenus en matière de réglementation bancaire. Les différents pays ont acquis une vaste expérience de la mise en œuvre des Principes fondamentaux et l'on a vu émerger de nouvelles questions d'ordre réglementaire, ainsi que des lacunes dans la réglementation, qui ont souvent donné lieu à de nouvelles publications du Comité. Ces évolutions ont rendu nécessaire une mise à jour des Principes fondamentaux et de la Méthodologie d'évaluation afférente.

COOPERATION INTERNATIONALE

En procédant à cette révision, le Comité s'est attaché à assurer la continuité et la comparabilité avec le cadre de 1997. Ce cadre a fonctionné de façon satisfaisante et l'on considère qu'il a résisté à l'épreuve du temps. Par conséquent, il ne s'agissait pas de réécrire en profondeur les Principes fondamentaux, mais plutôt de mettre l'accent sur les domaines où il était nécessaire de procéder à des ajustements du cadre existant afin de préserver sa pertinence. Ainsi, les documents attachent une plus grande importance à des pratiques saines en matière de gestion des risques et de gouvernance interne. Un principe général qui couvre les aspects communs à travers tous les types de risques a été introduit. Par ailleurs, les critères qui procèdent à l'évaluation du risque d'intérêt, du risque de liquidité et des risques opérationnels ont été précisés et améliorés.

Un autre objectif de la révision consistait à renforcer la prévention contre la fraude, ainsi qu'à accroître la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme au sein des établissements de crédit.

Les documents sont disponibles sur le site de la « Bank for International Settlements » aux adresses suivantes : <http://www.bis.org/publ/bcbs129.htm>, <http://www.bis.org/publ/bcbs130.htm>.

Sixième réunion des présidents de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI)

Les représentants des autorités francophones de la régulation financière signataires de la charte de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) se sont réunis à Bucarest le 11 septembre 2006. La réunion a ainsi rassemblé 20 participants représentant 27 pays et 13 marchés financiers.

Elle a été consacrée d'une part à la mise en commun des avancées réglementaires récentes au sein de chaque autorité membre comme au plan international (travaux de l'OICV) ; elle a également permis de faire un point d'actualité sur la conjoncture économique et financière internationale.

D'autre part, la discussion a porté sur le thème de la démutualisation des bourses de valeurs. Elle a permis de comparer les expériences respectives des régulateurs en matière d'organisation des marchés.

Parmi les temps forts de cette réunion, il faut retenir :

- Le renouvellement du bureau de l'Institut Francophone de la Régulation financière

La Présidence et la Vice-présidence ont été confiées, pour une période de deux ans, à Zeineb Guellouz, Présidente du Conseil des marchés financiers de Tunisie et à Georges Carton de Tournai, Directeur de la Commission bancaire, financière et des assurances de Belgique.

- L'admission de la Commission moldave des valeurs mobilières comme 15^{ème} membre de l'IFREFI
- Le lancement du site Internet de l'IFREFI www.ifrefi.org se composant d'une section publique et d'une section dont l'accès est réservé aux membres de l'IFREFI. Il contribuera ainsi à accroître encore les liens entre les équipes des différentes commissions.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Nouvel établissement :

Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A.

8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Date de constitution : 5 septembre 2006

Retrait :

Merrill Lynch International Bank Limited, London (Royaume-Uni), succursale de Luxembourg

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Arrêt des activités le 30 septembre 2006

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

SCHANK TOMMY

60, rue du Bois, L-8019 Strassen

Conseiller en opérations financières

Autorisation ministérielle du 18 août 2006

CALLATAY & WOUTERS ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS

89F, Pafebruch, L-8308 Capellen

Agent administratif du secteur financier et d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier

Autorisation ministérielle du 2 août 2006

Retraits :

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A.

Gérant de fortunes et distributeur de parts d'opc (liquidation le 4 septembre 2006)

COFINOR S.A.

Domiciliataire de sociétés (abandon des activités le 1^{er} octobre 2006)

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A.

Commissionnaire et de distributeur de parts d'opc (fusion avec HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. le 30 août 2006)

JOHN DEERE FINANCE S.A.

Professionnel effectuant des opérations de prêt (fusion avec John Deere Bank S.A. le 22 septembre 2006)

VPB FINANCE S.A.

Gérant de fortunes (transformation en société de gestion)

LISTES OFFICIELLES

Changements d'adresse :

Foyer Asset Management S.A.
12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

FOYER PATRIMONIUM & ASSOCIATES S.A.
12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION

Nouvelle société :

VPB FINANCE S.A.
26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg

Changement de dénomination :

MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. est devenue
BLACKROCK (LUXEMBOURG) S.A.

Changement d'adresse :

AZ FUND MANAGEMENT S.A.
26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIETES D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

Nouvelle société :

SPORT INVESTMENT S.C.A., SICAR
5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois d'août 2006 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- COMINVEST WASSER-AKTIEN PROTECT 1/2012; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- UBS MULTI MANAGER ACCESS; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- PTAM DEFENSIVE PORTFOLIO OP; 4, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- DEKA-BEST OF GARANT 10/2013; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DEKA-PORTABLEALPHA; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- TOPGELD 90SI; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- STRATEGIC COMMODITY PORTFOLIO; 10, rue Henri Schnadt; L-2530 Luxembourg
- STUTTGARTER BASKET 50; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- STUTTGARTER BASKET 80; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- STUTTGARTER BASKET 100; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- MEAG SICAV; 44, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- OPTI-GROWTH FUND; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- VR NÜRNBERG (IPC); 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- PREMIUM GLOBAL FREIBURG; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- SP - LUX SICAV II; 12, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- OONA SOLUTIONS; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- SCANDIUM ALTERNATIVE INVESTMENTS; 5, place de la Gare; L-1616 Luxembourg
- GLL REAL ESTATE SELECTION FUND; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg
- INCOMETRIC FUND; 19, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- LAMPAS INVESTMENT; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- ALLIANZ EUROPEAN PENSION INVESTMENTS; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- PFS PERFORMANCE FUND STRATEGY; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- DIT-JAPAN PROTEKT DYNAMIK PLUS; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- FIDELITY GLOBAL BOND SERIES; place de l'Etoile; L-1479 Luxembourg
- GOLDMAN SACHS FUNDS, FCP; 16, rue Erasme; L-1468 Luxembourg

Retraits

- ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND; 18, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND; 18, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- THE ASIAN TECHNOLOGY FUND; 18, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND; 18, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- FRÉGATE FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- PATAVIUM; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- KOINÉ FUND; 5, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- ZEIT-WERTFONDS HVB; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- ZENITH SICAV; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- PARTNER INVESTMENT FUND; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- HPM GLOBAL FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS IV; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- DWS DOLLARCHANCE GARANT; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS ZINSWUNDER (A); 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS ZINSSPRINTER; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS ZINSSPRINTER 2016; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg

PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **154** (30 septembre 2006)

Somme de bilans : **EUR 824,367 milliards** (31 août 2006)

Résultat avant provisions : **EUR 3,014 milliards** (30 juin 2006)

Emploi : **23 970 personnes** (30 juin 2006)

Nombre d'OPC : **2 166** (11 octobre 2006)

Patrimoine global : **EUR 1 707,406 milliards** (31 août 2006)

Nombre de SICAR : **82** (11 octobre 2006)

Nombre de fonds de pension : **15** (30 septembre 2006)

Nombre de sociétés de gestion : **137** (11 octobre 2006)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 014 personnes** (30 juin 2006)

Nombre de PSF : **195** (30 septembre 2006)

Somme de bilans : **EUR 68,426 milliards** (31 août 2006)

Résultat net : **EUR 384,68 millions** (31 août 2006)

Emploi : **8 064 personnes** (30 juin 2006)

Nombre d'organismes de titrisation : **10** (30 septembre 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **31 346 personnes** (31 décembre 2005)

Emploi total dans les établissements surveillés : **33 298 personnes** (31 mars 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **34 048 personnes** (30 juin 2006)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu